



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN  
DÉPARTEMENTAL DE LA  
SEINE-MARITIME**

Service des ressources humaines  
Bureau pilotage des effectifs et  
développement des compétences  
Unité concours et recrutement

**Arrêté portant ouverture du recrutement sans concours, par la voie contractuelle, dans le corps des adjoints administratifs de l'Intérieur en région Normandie**

**- SESSION 2022 -**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique d'État

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret 95-979 du 25 août 1995 ;

Vu le décret n°2005-1055 du 29 août 2005 relatif à l'exonération des cotisations sociales des contrats « PACTE »

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

Décret n°2017-1470 du 12 octobre 2017 relatif à l'accès aux corps et cadres d'emplois de catégorie C de la fonction publique par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière.

Vu le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture des concours pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur ;

Vu l'autorisation ministérielle du 18 mars 2022 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2022 au recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutements par voie PACTE d'adjoints administratifs de l'intérieur

Vu l'arrêté préfectoral n° 22-014 du 1<sup>er</sup> avril 2022 portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime,

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;

## ARRÊTE

### Article 1

Est autorisé, au titre de l'année 2022, le recrutement sans concours, par la voie contractuelle PACTE, dans le corps des adjoints administratifs de l'Intérieur, pour la région Normandie.

### Article 2

**1 poste ouvert au recrutement en périmètre police à la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) de la Seine-maritime:**

- Poste localisé à BOLBEC : Assistant d'administration générale, à la circonscription de sécurité publique de Bolbec-Lillebonne

### Article 3

La date limite de dépôt des candidatures, **par voie postale uniquement**, est **fixée au 8 août**, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers sont à transmettre à l'adresse suivante :

Préfecture de la Seine-Maritime  
Secrétariat Général Commun Départemental de la Seine-Maritime  
Service des ressources humaines  
Bureau pilotage des effectifs et développement des compétences  
Unité recrutement concours  
7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX,

Tout dossier mal renseigné sera rejeté.

#### Article 4

La procédure et les modalités de ce recrutement sont détaillées dans les avis joint au présent arrêté et seront publiées sur le site de la préfecture de la Seine-Maritime : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) à la rubrique : Accueil > Politiques publiques > Economie, emploi, entreprises, finances publiques > Recrutement et concours > Recrutement

#### Article 5

La secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Seine-Maritime.

Fait à ROUEN, le 16 juin 2012

Pour le préfet de la Seine-Maritime  
et par délégation,  
La secrétaire générale



Béatrice STEFFAN

